

Compte-rendu de la vingt-quatrième réunion du groupe élargi
Task Force GSM du 28 mai 1993 et état d'avancement
des travaux jusqu'au 31 juillet 1993

participants: MM. BARNIG Marco
BARNIG Jules
BREMER Bill
KETTEL Jean-Claude
KRIER Laurent
NEY Paul
OLSEM Charles
ROSENFELD Marc
THURMES Roland

Note du rapporteur: Le présent document résume surtout la situation actuelle du réseau et ne constitue pas un vrai compte-rendu de la réunion du 28 mai 1993. Le document comprend 10 annexes.

1. compte-rendu des réunions précédentes

Le compte-rendu RAP22_23.GSM/311/R19 du 27.5.93 se rapportant aux vingt-deuxième et vingt-troisième réunions du groupe élargi Task Force GSM a été distribué au début de la réunion.

Les corrections suivantes sont à apporter:

- ad 16: il s'agit de trois rapports du Service Radio au lieu de deux.

2. Mise en service du réseau et infrastructure

Les stations de base suivantes n'étaient pas encore opérationnelles à la date de la réunion: Remich, Beaufort et Potaaschbiere (BSC 1), Senningen, Roost, Burange, Binsfeld et Vianden (BSC 2). A l'exception de Remich et Beaufort, les autres stations ont été mises en service avant le 17 juin 1993. Les pylônes d'antennes ont été installés à Remich et à Beaufort et les antennes ont été montées en mi-juillet 1993, mais les liaisons 2 Mbit/s ne sont pas encore prêtes.

La répartition modifiée des sites importants sur les deux BSC a été effectuée en mi-mai 1993. Les sites de Kirchberg et Belvaux sont raccordés à la BSC 1, les sites de Rehberg et Howald à la BSC 2. Un schéma révisé des raccordements de BTS aux BSC's est jointe en annexe 1.

La première réception officielle d'une station BTS (Rehberg) a été effectuée dans l'après-midi du 28.5.93. Les tests de réception sont actuellement en progression. Le Service Radio a toutefois constaté que certains modules des BTS's contiennent des versions périmées de logiciel.

Bien que Siemens insiste sur la réception intermédiaire de la partie radio et considère qu'elle est prononcée d'office un mois après la mise en service commerciale du service LUXGSM (lettre de M. Bultinck), la réception sera reportée jusqu'à ce que les problèmes importants en suspens seront réglés.

Un marché pour la mise à disposition d'un ingénieur (M. Rietz) pendant une semaine pour assurer une formation complémentaire aux agents du Service Radio a été conclu avec Siemens. La mise à disposition de M. Rietz avait toutefois été étendue jusqu'à fin juillet à charge de Siemens. Un nouveau marché sera conclu avec Siemens pour étendre la disponibilité de M. Rietz jusqu'à fin septembre 1993, la majeure partie des frais sera prise en charge par Siemens. La priorité sera accordée à la recherche et l'élimination de fautes et non à l'optimisation du réseau comme proposée par Siemens qui avait prévu d'envoyer un bus équipé d'instruments de mesure à Luxembourg à partir du 26 juillet 1993.

L'introduction de la version définitive de l'APS dans le MSC et de la version LM1.0N dans les équipements radio n'était pas encore réalisée à la date de la dernière réunion. Cette installation a été effectuée au début du mois de juin 1993. Les tests accomplis étaient satisfaisants et la réception intermédiaire des équipements de commutation a été proposée à partir du 23 juin 1993. Une lettre afférente à l'adresse de Siemens a été envoyée le 19.7.93 (réf: 5777/311/R81).

M. Knobloch de Siemens a quitté les P&T fin juin 1993 pour se vouer à la réalisation du réseau GSM en Turquie. Un contact étroit avec Siemens pour la partie MSC reste toutefois garanti grâce à M. Becker.

Les statistiques du trafic pendant les mois de mai et juin ne sont pas encore disponibles. M. Feyereisen a entamé les travaux de développement d'un outil informatique pour traiter les données relatives aux statistiques du trafic international.

Le réseau a été inauguré le 27 juin 1993 en présence de Monsieur le Ministre des Communications, de représentants du Conseil d'Administration des P&T et des membres du Comité de Direction. Siemens a été représentée par MM. Richter, Adamek, Muller, Bultinck et Reckinger. L'évènement a eu les retombées méritées dans les médias (Hei Elei, RTL 92.5, presse locale).

L'ouverture commerciale du réseau a eu lieu comme annoncée le 1.7.1993. Une lettre circulaire (Réf: 5610/311/R19 du 5 juillet) annonçant l'ouverture commerciale accompagnée d'une facture estimative pour le trafic des mois de mai et juin 1993, des conditions générales et d'autres documents d'information a été envoyée aux abonnés LUXGSM des P&T. Le même dossier a été transmis pour information aux sociétés de commercialisation LUXGSM.

Le Service Radio a effectué une campagne de mesures concernant la variation de la puissance observée sur plusieurs

radiotéléphones. Aucune anomalie n'a été détectée. Comme les réclamations afférentes de la part des usagers sont devenues plus rares ces derniers temps, le problème est mis en suspens pour le moment.

Les nouveaux problèmes suivants ont été signalés par des abonnés et nécessitent un examen technique:

- pas de réception d'appels entrants (message: abonné non accessible), bien que le radiotéléphone est accessible
- l'abonné LUXGSM appelant entend un écho dans certaines conditions
- lors de la libération d'un appel, l'abonné entend la conversation entre deux autres abonnés (ce problème a été signalé en juin à Siemens)
- les communications sont interrompues consécutivement après une courte durée, surtout dans le nord du pays. Suivant l'avis de M. Rietz de Siemens, il faudra procéder à une optimisation du réseau pour éliminer ces problèmes. M. Heinen est toutefois d'avis qu'il ne s'agit pas de problèmes de couverture. Comme le même problème se produit systématiquement sur la route d'Esch entre la Nouvelle DT et la Fédération Agricole (M. Gross fait l'expérience tous les vendredis), le Service Radio a été chargé d'étudier ce problème avec priorité au courant de la journée du 30 juillet 1993 (M. Thurmes). Les premiers résultats ont montré que le problème ne se produit qu'avec des appareils Nokia et que le plus souvent le correspondant PSTN appelé entend une autre communication après l'interruption. Ce problème est à analyser avec priorité et tous les moyens nécessaires (analyseurs de protocole etc) sont à utiliser pour trouver les causes. Selon l'avis de M. Rosenfeld, il s'agit de problèmes de hand-over (dans le cas de la route d'Esch: Howald <> Kirchberg) et il faut faire une optimisation des paramètres afférents pour réduire ces problèmes; M. Heinen ne partage pas cet avis.

Un autre problème grave a été détecté par M. Knobloch sur le commutateur de test à Munich en relation avec les bandes de sauvegarde de l'APS LUXGSM. Il n'a pas été possible de démarrer le système à cause d'une configuration erronée des fichiers. Une modification a été apportée et elle a été introduite dans le commutateur à Luxembourg dans la nuit du 22 au 23 juillet 1993. Si on avait dû effectuer un redémarrage du commutateur à Luxembourg avec les bandes de sauvegarde corrompues dans le passé, il est probable qu'une interruption du système complet pendant plusieurs jours ait été le résultat.

Un rapport détaillé (GSMSTAT/311/R74 du 28.7.93) sur l'état de la partie radio du réseau LUXGSM vient d'être établi par le Service Radio, une copie est jointe en annexe 2.

3. OMC et Alarmbox

L'installation de la LAN-Bridge et la mise en service du terminal OMC-Radio déporté au CT Lux-Gare viennent d'être achevées. La mise en service de l'Alarmbox a été réalisée, mais elle ne se comporte pas comme souhaitée. Toute alarme, même fugitive ou insignifiante, est signalée et l'Alarmbox reste bloquée jusqu'à un acquittement. Une modification du logiciel de l'Alarmbox s'impose, car dans la version présente elle ne présente aucun intérêt.

4. acquisition matériel supplémentaire et extensions du réseau

La lettre 5817/311/R19 du 19 juillet 1993 dont une copie est jointe en annexe 3 renseigne sur l'état des acquisitions et des extensions du réseau prévues. Le montant total des extensions proposées s'élève à 70 Millions hors TVA. Le Comité de Direction des P&T a approuvé globalement cette proposition, l'idée de recourir à un prêt auprès de la BEI reste à examiner plus en détail (personne de contact de la BEI: Mr Christian CAREAGA, tél: 4379 2151).

Un premier marché négocié avec Siemens pour la fourniture d'un BSC et de 4 stations de base supplémentaires a été proposée à la Direction par lettre 5877/311/R74 du 19.7.93.

Une deuxième proposition de marché négocié avec Siemens concernant la régularisation de la licence OMC-BSS (extension du nombre d'abonnés de 1000 à 4000 unités) a été transmise à la Direction par lettre 5756/311/R74 du 19.7.93. Les deux marchés ont été approuvés.

Siemens nous a remis deux offres pour l'extension du MSC/HLR/VLR (Ka/OKL019 du 15.6.93; Offres-Nr: 396113-0047-1019) et pour l'introduction d'une passerelle téléfax/transmission de données (InterWorking Function; Ka/OKL017 du 15.6.93; Offres-Nr: 396113-0047-1017). Une offre pour l'extension du MSC pour le raccordement de la troisième BSC fait défaut. Les deux offres remises contiennent chacune une position séparée pour la génération et l'installation du logiciel qui peut se faire en une fois. En outre il a été constaté que la signalisation R2 n'est plus supportée dans la version de logiciel LM2 et qu'il faut donc prévoir d'autres interfaces. Une offre révisée globale pour le MSC a été demandée à Siemens (entretiens téléphoniques entre M. Kettel et Kahlert). Comme l'extension du MSC/HLR/VLR est urgente, Siemens a promis de procéder aux commandes internes afférentes pour réduire les délais (entretien téléphonique entre M. Barnig et Bultinck). La conclusion de ce marché d'extension du MSC reste prioritaire (MM. Rosenfeld et Kettel).

5. ABAS

Une solution temporaire de traitement des bandes magnétiques du MSC a été réalisée par M. Koenigs. Il a développé des programmes C exécutables sur le MicroVax de l'ABAS. Les outils afférents (compilateur etc) ont été commandés auprès

de DEC. Une description des programmes afférents et des tâches effectuées est jointe en annexe 4.

Une disquette avec les durées cumulées (national et international) du trafic de mai générée avec le programme C a été remise en mi-mai à Mobilux pour ses abonnés. Mobilux a envoyé une facture estimative à ses abonnés sur base de ce fichier.

Les deux autres sociétés de commercialisation CMD et La Téléphonie Mobile (LTM) ont reçu chacune une bande magnétique avec le détail du trafic du mois de mai pour leurs abonnés. Le traitement des données de facturation de CMD se fait par Mobilcom à Munich et celui de LTM par SFR à Paris. Plusieurs réunions et entretiens téléphoniques au sujet du format des enregistrements ont eu lieu entre M. Ney et les spécialistes de Mobilcom respectivement de SFR. Des spécifications révisées tenant compte des observations formulées par Mobilcom et SFR ont été proposées aux sociétés CMD et LTM. Kingston-SCL a établi un premier projet de format des fichiers à l'intention des SCS sur base du format P&T. Une copie de ces spécifications est jointe en annexe 5.

Deux anomalies ont été détectées suite à l'analyse et au traitement des fichiers par les différents partenaires:

- le format des appels internationaux établis à l'aide du signe + diffère du format normal (avec le préfixe 00) dans les fichiers générés par le MSC. Ces appels ont été cumulés avec le trafic national au lieu du trafic international dans les fichiers remis à Mobilux. Une modification afférente a été apportée par M. Koenigs dans son programme.
- les fichiers avec les données brutes du trafic des mois de mai et juin 1993 traités par le programme C contenaient des enregistrements doubles et pour certaines périodes de temps des enregistrements manquaient. Il n'était plus possible de retracer comment ces erreurs ont pu se produire, car trop de personnes ont effectué des manipulations et tests durant les périodes en question. La procédure de sauvegarde des fichiers du MSC sur bande magnétique est entièrement automatisée depuis mi-juin et ce problème ne devrait plus apparaître. Il a toutefois fallu recréer des fichiers corrects pour les mois de mai et juin 1993. Pour ce faire, les fichiers existants ont été analysés manuellement à l'aide d'un éditeur. Tous les enregistrements doubles ont été écartés, les enregistrements ont été rangés chronologiquement et un nouveau traitement à l'aide du programme C a été lancé. Ce travail onéreux a été terminé le soir du vendredi 8 juillet 1993.

Dans la suite il a été possible d'établir les factures estimatives avec le trafic du mois de mai et juin 1993 pour les abonnés P&T. Ces factures ont été remises à la Poste le 13 juillet 1993. Une nouvelle disquette avec le trafic cumulé national et international des mois de mai et juin 1993 a été remise à Mobilux le 12 juillet 1993. CMD et LTM ont été

avertis le même jour que les bandes magnétiques corrigées avec le détail du trafic des deux mois sont à leur disposition et ils ont enlevé les bandes entretemps.

Malgré tous les soins, il semble que les fichiers du mois de mai contiennent toujours des enregistrements doubles, suivant les informations communiquées par LTM le 19.7.93.

Il avait été prévu de faire intégrer la fonction de facturation nationale et internationale dans le programme C. Comme M. Koenigs a participé à des cours de formation relatifs au système de renseignement téléphonique international automatisé et comme il est actuellement en congé, il n'a pas été possible de progresser dans ce domaine. Il a été décidé d'attendre les premiers résultats des procédures de facturation développées par Kingston pour juger si une extension du programme C est justifiée. Il sera éventuellement possible de vérifier l'exactitude des données de facturation établies par le programme de Kingston moyennant les programmes C existants.

En ce qui concerne l'état d'avancement du projet ABAS, un échange de courrier abondant entre les P&T et Kingston SCL a eu lieu durant les dernières semaines. Le tableau des tarifs définitifs a été transmis à Kingston, ainsi que les spécifications mises à jour des bandes magnétiques générées par le MSC. Kingston-SCL a développé le logiciel pour traiter les fichiers générés par le MSC. La première version de ce logiciel n'a pas fonctionné; Kingston-SCL a demandé un nouveau fichier pour analyse; une version corrigée du logiciel a été fournie sur une bande magnétique qui s'est révélée être non exécutable; ensuite la configuration des menus n'était pas compatible avec ce logiciel et ainsi de suite. Le temps s'écoulait et ce n'est que dans l'après-midi du 29 juillet que la première conversion des données du MSC sur l'ABAS a pu se faire.

Un obstacle important pour procéder à la facturation est donc franchi, mais on n'est pas encore arrivé à la fin. La saisie de tous les abonnés sur le système par M. Bremer et par Mobilux a de nouveau été retardée à cause d'incertitudes sur les procédures à suivre. Dans un tel cas, les services concernés doivent ou bien prendre l'initiative de se renseigner auprès de Kingston-SCL dans les meilleurs délais ou bien faire le travail avec le risque de devoir refaire la saisie sur le système définitif, sinon on ne va jamais progresser dans les délais souhaités.

Après l'analyse de la situation actuelle, les priorités de développement ont été redéfinies comme suit:

1. utilisation conjointe de l'ABAS par les P&T et par MOBILUX sans séparation des bases de données sur base d'un arrangement verbal que chaque partie ne gère que ses propres abonnés; établissement de factures complètes et de relevés détaillés pour le trafic des mois de mai, juin et juillet 1993 pour tous les abonnés P&T et MOBILUX dans les meilleurs délais; participation du chef de projet de

Kingston-SCL aux travaux de facturation à Luxembourg dans la semaine du 2 au 6 août 1993.

2. mise en place des procédures TAP pour pouvoir traiter les fichiers des autres opérateurs et pour transmettre les fichiers avec les enregistrements des communications établies par des roamers à Luxembourg aux autres opérateurs. Deux problèmes particuliers sont à considérer:
 - il faut trouver une solution temporaire pour communiquer les données TAP aux SCS CMD et LTM
 - il faut mettre en place les outils pour participer aux tests TAP avec MACH à partir du 1.9.1993

M. Ney est en train de finaliser les spécifications de facturation TAP à remettre à Kingston-SCL.

3. séparation de la base de données P&T et MOBILUX sur l'ABAS pour éviter qu'un usager de l'ABAS accède aux données de l'autre; réalisation de l'interface MULTILINE avec les banques.
4. intégration des procédures de génération des fichiers pour les SCS CMD et LTM dans l'ABAS. Une procédure de transfert journalier des fichiers par FTAM est à réaliser. Entretemps on continue à générer les fichiers afférents avec les outils développés par M. Koenigs.
5. établissement des factures globales pour les SCS. Entretemps des factures estimatives seront établies sur base des données produites avec les outils développés par M. Koenigs.
6. adaptation de l'ABAS à la version LM2; réalisation de l'interface entre ABAS et MSC; introduction de services supplémentaires additionnels.

Les difficultés suivantes s'ajoutent au problème général:

- il faut régulariser le marché conclu avec Kingston-SCL; une commande pour les développements spéciaux pour lesquels une enveloppe budgétaire a été comprise dans le marché autorisé reste à passer.
- la modification des données AMA du MSC pour la déviation d'appel inconditionnelle demandée à Siemens ne peut se faire comme prévue (lettre MBU/NLK1 du 28.7.93 jointe en annexe 6). Le problème est reporté et sera étudié dans le cadre de l'adaptation de l'ABAS à la version LM2. Les appels déviés inconditionnellement ne seront pas facturés dans une première étape. Un outil informatique sera développé par M. Koenigs pour surveiller l'envergure de ces appels et pour établir des factures manuelles si le montant le justifie (par exemple appels déviés vers l'étranger).
- une solution temporaire permettant aux SCS d'activer, de bloquer et de débloquer elles-mêmes les SIM de leurs abonnés sera développée par M. Feyereisen. Le nombre

d'abonnés et les problèmes du genre EMPORIA-LTM qu'on vient de connaître justifient la mise en place rapide d'une telle solution, car le Service d'Exploitation LUXGSM est trop sollicité par les SCS avec la solution actuelle ou les ordres sont introduits par téléfax et exécutés par les agents P&T.

- une solution pour déterminer le trafic entrant du réseau fixe national et international vers les abonnés LUXGSM des SCS pour leur verser la quote-part de 20% due reste à trouver.

L'extension des équipements de l'ABAS par DEC sera effectuée le 13 septembre 1993.

Les points suivants relevés dans le dernier rapport restent en suspens ou ont changé:

- sauvegarde des fichiers de taxation (sécurité)
- accès X25 à l'ABAS de tous les membres de la Task Force
- enregistrement des SCS comme abonnés à raccordement multiple pour établir des factures globales

6. cartes SIM

2.720 cartes étaient disponibles le 27.5 93. Début juin, un lot de 600 SIM plug-in a été fourni par Schlumberger et réparti entre P&T et les 3 SCS (4 x 150 plug-in).

ORGA a fourni 1000 dummies MOBILUX et 500 dummies P&T le 24 juin 1993 et la première partie (ca 800 cartes) du lot de 1000 cartes définitives de MOBILUX au début du mois de juillet 1993.

Le nombre de cartes disponibles au début du mois de juillet s'élevait donc à 4.120 unités. Le nombre d'abonnés effectifs était estimé à 2.500, mais le traitement des données de facturation a montré qu'il n'y avait que 1.798 usagers ayant téléphoné en juin 1993 et 2.355 usagers ayant téléphoné en juillet 1993.

Un projet de logo de la Téléphonie Mobile a été remis à ORGA le 10 juin 1993. Les détails sont à clarifier entre l'agence de publicité Wünderlich-Meissen à Leonberg et ORGA. Jusqu'à présent nous n'avons pas reçu de bon à tirer, une date de fourniture des 1000 cartes de la société Téléphonie Mobile ne peut donc pas être avancée.

Le bon à tirer pour le logo des 1000 cartes CMD a été signé par MM. Wagner et Arens le 30. juin 1993, le délai de fourniture de 14 semaines commence donc à partir de cette date. ORGA nous a transmis le 27.7.1993 une copie d'un courrier transmis à M. Forster de CMD avec un échantillon de leur carte SIM imprimé.

Après la fourniture de toutes les cartes commandées par l'intermédiaire des P&T, le nombre total sera de 6.320 unités, ce qui dépasse largement la capacité du réseau.

Schlumberger vient de livrer un lecteur de cartes SIM avec logiciel d'édition. Avec ce lecteur, on ne peut éditer que les cartes produites par Schlumberger, tandis que le lecteur et logiciel d'édition d'ORGA permet de traiter les cartes ORGA et les cartes Schlumberger. Les SCS ont été invitées à se munir d'un lecteur de cartes SIM ORGA avec le logiciel d'édition afférent pour pouvoir vérifier et éditer les SIM de leurs abonnés en cas de problème.

Comme la commande de SIM par les P&T pour le compte des sociétés de commercialisation est devenue de plus en plus onéreuse, une procédure permettant aux SCS de commander directement leurs cartes auprès d'ORGA et de Schlumberger a été mise en place. Ne citons à titre d'exemple que les problèmes suivants qui se sont posés dans le passé:

- problèmes budgétaires: les crédits prévus pour l'acquisition de SIM étaient insuffisants, un transfert de crédits à partir d'autres articles s'avèrait difficile et peu flexible.
- problèmes de paiement des factures par les P&T: les livraisons partielles de cartes SIM pour une même commande et les heures supplémentaires prestées par ORGA pour réduire les délais de fourniture ont conduit à une majoration sensible des prix. Les montants des factures dépassent les montants des commandes, situation difficile à régulariser. A ce problème s'ajoute le fait que notre service de facturation a des retards considérables pour payer les factures certifiées. ORGA vient de nous envoyer un troisième et dernier rappel pour sa première facture et menace de prendre les mesures qui s'imposent et de ne plus fournir de cartes.
- ressources humaines importantes: les lettres et téléfax échangés avec ORGA et Schlumberger et avec les SCS ne se comptent plus, des entretiens téléphoniques journaliers entre P&T et tous ces partenaires étaient la règle. Rien que pour un marché conclu avec Schlumberger, 18 documents ont été échangés, tandis que les pièces relatives aux nombreux marchés conclus avec ORGA remplissent deux dossiers complets.
- relations embrouillées avec les fournisseurs de SIM: les SCS ont pris l'habitude d'intervenir directement auprès des fournisseurs ORGA et Schlumberger, soit pour réduire les délais de production, soit pour définir et modifier le logo. MOBILUX a réclamé des cartes à ORGA que les P&T ont commandé auprès de Schlumberger et ainsi de suite. MOBILUX avait également arrangé avec ORGA de fournir le premier lot de ses 1000 cartes définitives par courrier express TNT directement dans ses locaux. Malheureusement la disquette avec les données de personnalisation a été égarée lors de ce transport et M. Rosenfeld a perdu une demi-journée pour obtenir une copie du fichier afférent par téléchargement. Il n'a pas été possible de tester les cartes à l'arrivée par les P&T et comme le taux de cartes

défectueuses dans ce lot est très élevé, on ne peut plus déterminer si les cartes étaient défectueuses à la fourniture ou si elles ont été endommagées dans la suite, par exemple lors de l'envoi par MOBILUX aux abonnés dans une enveloppe non protégée.

- reproches de la part des SCS: les sociétés CMD et LTM nous reprochent de favoriser MOBILUX en ce qui concerne la fourniture de SIM, malgré le fait que seule MOBILUX a passé commande et remis les films pour le logo dans les délais requis.
- garantie d'une année à accorder sur des SIM's défectueux: P&T risque de devoir échanger à ses propres frais des cartes fournies aux SCS en cas de défaut douteux si le fournisseur ne reconnaît pas l'application de la garantie.

La nouvelle procédure de commande de SIM par les SCS auprès des fournisseurs est décrite dans le document SIMCDSCS.GSM/311/R13 du 5.7.93 (copie jointe en annexe 7). Le format des fichiers avec les données de personnalisation SIM à fournir par les SCS est décrit dans le document FORMPERS.DOC/311/R13 du 12.7.93 (copie jointe en annexe 8). Les documents ont été remis aux SCS et la procédure a été présentée lors de la dernière réunion P&T-SCS en date du 15 juillet 1993. La procédure a été acceptée par les SCS qui ont immédiatement entamé des négociations avec les fournisseurs.

MOBILUX a demandé par son téléfax du 2 juillet 1993 la fourniture de 1.000 cartes SIM et 250 plug-in supplémentaires. MOBILUX a été informé dans notre réponse du 9 juillet 1993 qu'il faut appliquer la nouvelle procédure pour cette commande. Par téléfax du 12.7.93, elle nous a ensuite communiqué sa décision de commander 1000 cartes et 500 plug-in auprès de ORGA. Une lettre des P&T à l'intention d'ORGA (PERMOB_1.DOC/311/R13 du 13.7.93) avec les données de personnalisation a été remise à MOBILUX. ORGA vient de nous informer (Réf: WA du 16.7.93) sur les modifications de la liste "preferred PLMN" demandée par MOBILUX.

La société CMD nous a demandé l'accord pour commander 1000 plug-in auprès de Schlumberger. Une lettre afférente à l'adresse de Schlumberger (PERCMD_1.DOC/311/R13 du 9 juillet 1993) avec les données de personnalisation a été remise à CMD. Dans la suite CMD a changé d'avis et elle vient de demander l'attribution des données de personnalisation pour 600 SIM (100 cartes et 500 plug-in) à commander auprès d'ORGA et pour 500 plug-in à commander auprès de Schlumberger. Une lettre à l'adresse d'ORGA (PERCMD_2.DOC/311/R13 du 16 juillet 1993) avec les données de personnalisation et les conditions pour modifier la commande de Schlumberger ont été transmises à CMD le 19 juillet 1993 (fax CMD1.GSM/311/R19).

CMD et MOBILUX ont reçu le 22.7.93 une livraison partielle de cartes ORGA (97 + 100 cartes), mais sans les disquettes avec les données de personnalisation. Une seule disquette avec les données CMD et MOBILUX a été envoyée par courrier postal (Wertbrief) à la DT où elle est arrivée avec un retard de

quelques jours. Heureusement le format était correct et l'introduction des données dans l'AuC s'est fait sans problèmes. Le Service d'Exploitation GSM a copié les fichiers destinés à CMD et MOBILUX (codes PUK etc) sur deux disquettes séparées et les a remises aux SCS. Il y a lieu de rappeler aux SCS que les modalités retenues pour la commande directe des SIM sont à observer à la lettre (envoi des disquettes aux SCS qui ont la responsabilité pour le transport, pour faire des backup, pour vérifier le format etc), car dans le cas présent les agents des P&T ont de nouveau investi plusieurs heures pour régler les problèmes en relation avec la disquette contenant les données de personnalisation.

Seule la société LTM n'a pas encore passé commande pour des SIM supplémentaires, mais elle a enlevé en mi-juillet 1993 son lot de plug-in que M. Rosenfeld tenait à sa disposition depuis plusieurs semaines.

Le nombre total de numéros SIM attribués jusqu'à fin juillet 1993 s'élève à 8.920 et le nombre de SIM déjà fournis à 4.317 unités.

Les problèmes suivants restent en suspens:

- échange des cartes P&T prêtées aux SCS: seule la société MOBILUX a commencé de procéder à cet échange. 200 cartes P&T ont été désactivées dans la nuit du 14 au 15 juillet et les numéros d'appel ont été attribués à des cartes MOBILUX. Hélas, cette action n'a pas été couronnée de succès comme mentionné ci-avant. Une cinquantaine des cartes MOBILUX ont été défectueuses, les causes ne sont pas encore connues. Les autres SCS doivent attendre la fourniture de leurs cartes définitives avant de pouvoir procéder à un échange. L'échange est nécessaire pour pouvoir régulariser la facturation des clients LUXGSM des SCS et pour les rendre attentif au fait qu'ils ne sont pas des abonnés P&T, ce que beaucoup ignorent.
- arrangement des modalités avec les fournisseurs de SIM pour remplacer des cartes défectueuses pendant la période de garantie.
- régularisation des paiements des cartes SIM fournies aux SCS; plusieurs factures établies par les P&T et des cautions n'ont pas encore été payées (avis de crédit récents: LTM: 172.500.- le 20.7.93, facture TG10 du 10.7.93; MOBILUX: 172.000.- le 21.7.93, facture TG08 du 10.6.93).

7. réunions avec Siemens

Siemens a répondu le 27.5.93 à notre lettre 4731/311/R74 du 14.5.93 concernant les problèmes dans le réseau (réf: MBU/NLB008).

La cinquième réunion de suivi du projet LUXGSM P&T-Siemens a eu lieu le 17 juin 1993. Le compte-rendu de cette réunion ainsi que celui de la réunion précédente (25.5.93) restent en

suspens (M. Rosenfeld).

Cette cinquième réunion constituait la dernière réunion de suivi du projet LUXGSM. Une réunion entre P&T et Siemens pour faire le bilan sur le projet LUXGSM est prévue pour le 15 septembre 1993. Siemens présentera lors de cette réunion qui sera continuée le 16 septembre, également son produit DCS1800 ainsi que l'évolution du réseau LUXGSM (calendrier pour la fourniture des versions de logiciel LM2 et LM3 et versions intermédiaires etc, registre d'identification des équipements, services supplémentaires disponibles dans les différentes versions de logiciel). Des copies des lettres afférentes de Siemens sont jointes en annexe 9.

A l'occasion de l'inauguration LUXGSM, Siemens avait invité son propre personnel et ses interlocuteurs auprès des P&T à un dîner à la Brideler Stuff.

8. sociétés de commercialisation du service (SCS)

Les SCS sont très actives en ce qui concerne la promotion du réseau LUXGSM. Surtout Mobilux et CMD se font une concurrence serrée, tandis que LTM a plus de mal à démarrer. Rares sont les jours où il n'y a pas de publicité pour le réseau LUXGSM dans les quotidiens, périodiques spécialisées ou à la radio.

La société Olivetti avait introduit sa candidature pour devenir service provider. Une réunion à ce sujet a eu lieu le 2 juin 1993 entre M. Eloy d'Olivetti Service et MM. Barnig et Rosenfeld des P&T. Malgré nos tentatives de convaincre M. Eloy d'abandonner ce projet, vu le marché GSM limité à Luxembourg et l'existence de trois SCS déjà établies, Olivetti a persisté et a confirmé son accord avec toutes les stipulations du projet de contrat (réf: GE930611.L01 du 11.6.93). Le même jour, Olivetti nous a transmis un projet de logo (film) pour les cartes SIM.

Suivant les dires de M. Eloy, la décision de s'engager dans le marché GSM a été prise par la Direction Générale d'Olivetti en Italie. Olivetti veut se diversifier et envisage de se spécialiser dans l'informatique mobile (phase 2 GSM). Pour apprendre le métier, Luxembourg a été choisi à cause de sa taille réduite et de sa grande flexibilité. Un contrat en deux exemplaires signé du côté P&T a été transmis à Olivetti en mi-juin 1993 (réf:T/7159/R09 du 15.6.93). Depuis là, silence. Il n'y a plus eu de réaction de la part d'Olivetti.

Une réunion avec DEBITEL a eu lieu le 18.7.93. DEBITEL veut s'engager à Luxembourg pour ne pas laisser le marché GSM à DEKRATEL et MOBILCOM qui sont associés à LTM et CMD. Suite aux recommandations de M. Barnig, DEBITEL a abandonné ses projets de devenir SCS et envisage de concrétiser sa collaboration avec MOBILUX.

Sogel a introduit sa candidature pour devenir service provider. Un accusé de réception avec l'information que les conditions du contrat de revente LUXGSM seront révisées a été

envoyée à Sogel (réf: T/7182/R09 du 22.7.93).

L'organisation de réunions d'information régulières entre P&T et SCS pour discuter sur des sujets d'intérêt général a été décidée. Les deux premières réunions ont eu lieu le 14 juin et le 15 juillet 1993. Les ordres de jour de ces réunions sont joints en annexe 10. La prochaine réunion P&T-SCS est prévue pour le vendredi 13 août 1993 matin.

Suite à notre demande, les sociétés CMD, LTM et Emporia nous ont transmis des relevés avec les numéros de SIM qui n'étaient pas attribués à des clients avant le 1 juillet 1993. Les cartes n'ont pas été désactivées, mais les relevés seront pris en compte lors de l'établissement des factures pour les SCS pour les mois de mai et juin 1993.

Les trois SCS MOBILUX, CMD et LTM ont été informés que le montant minimal de facturation mensuelle (400.000.-) ne sera appliqué qu'à partir du mois d'octobre 1993 (réf: T/7295/R09 à T/7297/R09 du 33.7.93).

Après la constitution de la société La Téléphonie Mobile S.à.r.l. - Dekratel - Cellcorp (LTM), la société Dekratel avait demandé le transfert du contrat de service conclu entre P&T et Dekratel au profit de la nouvelle société LTM (réf: lettre Dekratel du 30.4.93). L'accord de principe de ce transfert a été donné le 10 mai 1993 (réf: T/7036/R09). Le 21 juin 1993, la firme LTM nous a transmis les documents de constitution de la société (réf: OG/cg/06/93). Une convention en trois contreparties pour le transfert des droits et obligations du contrat de service LUXGSM et deux exemplaires d'un nouveau contrat ont été transmis à la société LTM le 15 juillet 1993 (réf: T/7283/R09124). LTM a été invité à nous retourner les documents signés dans les meilleurs délais.

La firme EMPORIA de Mertert qui était le représentant de DEKRATEL jusqu'à présent ne fait pas partie de la nouvelle société LTM (Emporia a une option de participation de 8% dans la société LTM). Les relations entre LTM, DEKRATEL et EMPORIA se sont toutefois de plus en plus dégradées. EMPORIA refuse de communiquer les données de ses quelques 130 abonnés à LTM qui ne connaît que les numéros d'appels afférents et qui n'est donc pas en mesure de facturer ces abonnés. EMPORIA revendique le droit de facturer elle-même ses abonnés, ce qu'elle a d'ailleurs déjà fait en ce qui concerne la taxe d'initialisation et la redevance d'abonnement du mois de juillet 1993 (certains abonnés ont même payé plusieurs redevances d'abonnement à l'avance), mais LTM refuse de remettre les données de facturation du trafic à EMPORIA.

Comme tous les moyens pour arriver à un accord à l'amiable ont été épuisés sans succès, le litige a été porté en justice. EMPORIA vient en outre d'introduire sa propre candidature pour devenir "service provider" (téléfax du 20.7.93 adressé à M. Toussing avec copie à MM. Nickts! et Barnig). Le 23.7.93, EMPORIA a demandé une solution spéciale pour pouvoir conserver les numéros téléphoniques attribués à ses abonnés dans le cas d'un changement du service provider.

Le même jour EMPORIA nous a transmis les doléances de ses abonnés en ce qui concerne des interruptions de communications, surtout dans le nord du pays. La non-facturation de ces appels est demandée sous prétexte que les opérateurs allemands pratiquent cette mesure.

Une réunion demandée d'urgence par LTM a eu lieu le 26.7.93 entre MM. Gaspar de LTM et M. M. Barnig des P&T pour discuter sur les relations entre LTM et EMPORIA. L'envoi d'une lettre commune LTM-P&T à M. Weiss d'EMPORIA pour essayer de le raisonner proposé par M. Gaspar n'a pas trouvé l'assentiment des P&T. A l'avis de M. M. Barnig, il ne convient pas aux P&T de se mêler au litige qui oppose les deux parties. Pour les P&T la situation légale était claire, le seul contractant et interlocuteur valable est la société LTM. A l'avis de tous les concernés, la seule solution permettant d'informer les abonnés d'EMPORIA sur les problèmes existants, de leur proposer un nouveau contrat à conclure avec LTM et de mettre fin aux tribulations de la firme EMPORIA était le blocage des cartes SIM des abonnés afférents.

M. Gaspar a demandé l'accord des actionnaires de LTM pour procéder à ces mesures et il a informé M. Weiss dans ce sens en lui envoyant une dernière mise en demeure. Comme EMPORIA a entamé la poursuite de LTM en justice le mardi 28.7.93, celle-ci a décidé de bloquer les cartes SIM des abonnés gérés par EMPORIA avec effet immédiat (réf: téléfax LTM du 27.7.93). Après s'être assuré que tous les concernés (entretiens téléphoniques de M. Barnig avec les responsables de LTM, EMPORIA et leurs avocats) avaient agi en connaissance de cause et qu'ils étaient conscients de la gravité des faits et des conséquences nuisibles de ces actions, les SIM en question ont été bloqués (réf:téléfax LTM1.GSM/311/R19 du 27.7.93).

Les clients qui se sont renseignés auprès des P&T sur les causes du non-fonctionnement de leur SIM ont été renvoyés à LTM. Une cinquantaine d'abonnés ont été débloqués dans les jours suivants sur ordre de LTM, trois clients ont insisté pour s'abonner auprès des P&T. Un arrangement financier sera conclu entre P&T et LTM pour éviter que ces clients doivent payer deux fois la taxe d'initialisation et l'abonnement pour le mois de juillet 1993 M. Barnig).

L'avocat d'EMPORIA a annoncé qu'il va également poursuivre les P&T en justice pour avoir bloqué les SIM. Le Comité de Direction des P&T a été informé de ce litige, l'avis de la Section T et du Service Juridique a été demandé et il a été décidé d'envoyer une lettre à LTM précisant que l'entière responsabilité de cette action incombe à LTM.

9. MOBILUX

La troisième réunion du Conseil d'Administration de MOBILUX a eu lieu le 1er juin 1993, la quatrième le 1er juillet 1993. La prochaine réunion est prévue pour le 22 septembre 1993.

Le capital de MOBILUX a été porté à 6 Millions de LUF. Une

coopération étroite avec ASD pour la fourniture de radiotéléphones aux distributeurs agrés MOBILUX a été organisée. L'installation d'une ligne 0800 internationale pour offrir un service technique "hotline" par ASD aux abonnés MOBILUX reste en suspens (M. Rosenfeld).

Les raccordements de MOBILUX à l'ABAS ont été réalisés, une formation pour l'utilisation du système reste à faire (M. Ney).

MOBILUX envisage de mettre en place une messagerie vocale pour ses abonnés dans les meilleurs délais, car CMD a annoncé un tel service pour le 1er septembre 1993. Une réunion à ce sujet entre M. Barnig des P&T et MM. Beuls et Maes de MOBILUX a eu lieu le 27.7.93. Comme un système non intégré présente beaucoup d'inconvénients, il y a lieu d'étudier la possibilité d'offrir un interface "voice-mail" au MSC (M. Rosenfeld).

10. distributeurs de radiotéléphones

Une liste révisée des distributeurs de radiotéléphones GSM à Luxembourg est à la disposition des clients potentiels auprès de M. Bremer.

Les distributeurs de radiotéléphones disposent de cartes SIM depuis le début du mois de février 1993. Une lettre circulaire aux détenteurs de ces cartes concernant la désactivation de ces cartes le 30 juillet 1993 a été envoyée le 19 juillet 1993 (réf: 5891/311/R19). Les factures établies pour le trafic des mois de mai et juin 1993 de ces usagers de test sont disponibles auprès de M. M. Barnig et seront régularisées après l'établissement de la facture pour le mois de juillet 1993.

11. roaming

L'ouverture commerciale du roaming entre LUXGSM et D1 a été annoncée le 8 juin 1993. M. Giessler de DeTeMobil vient de nous adresser une lettre au sujet des tarifs de roaming appliqués à Luxembourg. A son avis, ils sont contraires aux principes adoptés par le MoU lors de la dernière assemblée plénière à Killarney. En outre il souligne que deux autres règles tarifaires des P&T ne respectent pas les spécifications GSM. Le MarkUp pour roamers luxembourgeois à l'étranger (7.- LUF par minute) doit être un facteur multiplicateur et non un facteur additif. Le tarif pour des communications internationales doit être invariant, c.à.d. indépendant des périodes journalières. Ces points sont examinés et une réponse à DeTeMobil est en préparation (Marco Barnig).

Le contrat de roaming avec Mannesmann Mobilfunk vient d'être signé le 20 juillet 1993 par les P&T après des négociations longues et onéreuses (réf: lettres 5892/311/R13 du 19.7.93 et 5895/311/R19 du 20.7.93). Le contrat proposé par Mannesmann diffère sensiblement du contrat de base établi par le MoU GSM. L'Entreprise des P&T a accepté plusieurs modifications comme l'application de la loi suisse au lieu de la loi

suédoise etc. Un point sur lequel Mannesmann insistait avec obstination, à savoir une clause de renonciation à utiliser le concept du "preferred PLMN" était inacceptable pour les P&T, car cette clause était en contradiction avec les accords conclus avec D1. Finalement Mannesmann a abandonné sa position bloquante. La date retenue pour l'ouverture commerciale du roaming est le 1er août 1993. Mannesmann vient de confirmer cette date et nous a transmis le 21.7.93 les certificats des tests EREG stage 4 et le 22.7.93 une lettre de confirmation (réf: MSD/GB) dont une copie a été signée par les P&T et retournée à D2.

Les accords de roaming entre les opérateurs du Benelux, de la Suisse et les opérateurs publics du Danemark (Tele Danmark Mobil), de la Suède (Televerket Radio respectivement TELIA AB depuis le 1 juillet 1993), de la Norvège (Tele-Mobil AS) et de la Finlande (Telecom Finland) ont été signés le 17 juin 1993 à Stockholm. L'Entreprise des P&T n'a pas pu participer à cette cérémonie de signature et elle a signé les accords par courrier. Un exemplaire de chaque contrat signé de notre part a été retourné aux opérateurs afférents le 6.7.93 (réf: ENV_RA.DOC/311/R13). L'annexe 2.1. du contrat concernant les services supplémentaires qui ont été introduits à Luxembourg à partir du 1er juillet 1993 a été modifiée par M. Rosenfeld et les opérateurs ont été invités à nous retourner un exemplaire signé de cette annexe. Quatre opérateurs, Tele-Mobil AS de Norvège, Telecom Finland, PTT Suisse et Telia Mobitel Suède, l'ont fait jusqu'à présent (réf: MTP.039/93/Oppe du 15.7.93, Telecom Finland du 19.7.93, RT625/F.Balsiger du 26.7.93 et RnG178/93 du 27.7.93). Tele-Mobil AS vient de nous transmettre sa carte de couverture ainsi que le premier update des annexes techniques. Les pages modifiées sont à signer par P&T Luxembourg et à retourner (M. Rosenfeld).

Les tests avec Tele Danmark Mobil ont été achevés le 26.7.93. L'ouverture commerciale du service a été confirmée pour le 1er août 1993 (téléfax échangés le 29.7.93).

Une réunion entre les opérateurs Benelux et France Telecom a eu lieu le 7 juillet 1993 à Paris. M. Rosenfeld participait à cette réunion. France Telecom vient de nous transmettre le rapport de cette réunion par téléfax du 12 juillet 1993. PTT Telecom NL nous a communiqué ses observations au sujet du projet d'accord de roaming avec France Telecom (téléfax du 12.7.93). Plusieurs lettres et téléfax au sujet de la signalisation, de la couverture, des cartes SIM pour faire les tests et des tarifs ont été échangés entre P&T et France Telecom avant et après cette réunion. Le dernier courrier de France Telecom date du 13 juillet 1993. M. Michel Djian, responsable du roaming auprès de France Telecom, souligne, tout comme l'a fait M. Giessler de DeTeMobil, que nos tarifs appliqués pour les roamers ne se conforment pas aux principes adoptés par le MoU. Une réponse afférente à France Telecom a été préparée par M. Barnig (copie jointe en annexe 11)

En pratique, la situation de roaming se présente comme suit fin juillet 1993:

Le roaming avec D1, D2, la Suisse (Natel D) et Tele Danmark Mobil fonctionne en service commercial. Le roaming avec France Telecom (Itineris) fonctionne en service de test. Plusieurs usagers ont témoigné que la carte LUXGSM fonctionne en France. Les tests de roaming avec les autres opérateurs publics scandinaves ont été entamés.

DeTeMobil nous a déjà envoyé trois bandes magnétiques TAP avec les données de tarification des usagers LUXGSM; la dernière bande a été fournie à MACH conformément à nos indications dans les annexes techniques du contrat de roaming avec D1. La Suisse et D2 nous ont transmis jusqu'à présent chacun une bande magnétique TAP. Pour le moment, nous ne sommes pas encore en mesure de traiter les bandes TAP ni de produire des bandes TAP pour les autres opérateurs.

DeTeMobil nous a en outre remis un premier décompte international (copie jointe en annexe 12) et Mannesmann nous a adressé une facture avec le libellé TEST. Les procédures de paiement (direct ou par l'intermédiaire du clearing CEPT) restent à définir en détail. Faute de ressources, il n'a pas été possible d'établir les procédures afférentes jusqu'à présent, mais maintenant le problème commence à devenir urgent. Les procédures provisoires suivantes ont été retenues le 29.7.93 par MM. Massard et Barnig:

1. Les décomptes de clearing des opérateurs publics et les factures des opérateurs privés envoyés à M. Bremer sont transmis au Service d'Exploitation LUXGSM (M. Olsem) qui compare les montants afférents avec le contenu des fichiers TAP reçus.
2. Les factures sont certifiées exactes respectivement corrigées par le Service d'Exploitation et transmis au service de Comptabilité Internationale (M. Massard).
3. Les opérations de clearing sont validées respectivement modifiées et les factures sont liquidées par le Service de Comptabilité Internationale.

Comme le compte 602.3.045 pour les dépenses internationales LUXGSM n'a pas été alimenté sur le budget 1993, il y a lieu de demander un transfert à partir d'un autre article (M. Barnig).

En ce qui concerne les autres relations de roaming, M. Rosenfeld a participé le 14 juillet 1993 à une réunion à La Haye entre les opérateurs du Benelux et les opérateurs privés scandinaves (Comvik, Europolitan, Sonofon, Radiolinja, Netcom). Les contrats ont été finalisés et seront signés par courrier dans les meilleurs délais. La version finale du contrat vient de nous être transmise par Sonofon le 26.7.1993 (réf: HBH/LAB).

Il n'y a pas eu de progrès dans les négociations avec l'Italie depuis la première réunion Benelux-SIP qui a eu lieu à Luxembourg le 21 mai 1993.

Les opérateurs suivants nous ont contacté (soit directement, soit par l'intermédiaire d'un autre opérateur du Benelux) pour entamer les négociations de roaming:

- SFR (réunions et pourparlers)
- Telecom Australia (réf: lettre du 20.11.92)
- OPTUS Communications Australia (réf: téléfax du 3.9.92, notre réponse T/7583/R03 du 7.10.92)
- VODAFONE UK (réf: 3101/22 du 9.1.93, dossier complet)
- EIRCELL d'Irlande (réf: GSM Roaming du 14.7.93)
- PANAFON S.A. de la Grèce (réf: EYR121 du 15.7.93)

La communication de l'état actuel du roaming à Luxembourg au secrétariat permanent du MoU-GSM reste à faire (M. Rosenfeld).

Un problème ennuyeux en relation avec le roaming est apparu récemment. Suite aux plaintes de certains abonnés que l'accès aux réseaux étrangers avec lesquels le roaming fonctionne n'est pas possible, il a été constaté que l'accès à ces réseaux est barré sur les SIM afférents. Les SIM contiennent un registre appelé "forbidden PLMN". Si un abonné est en déplacement dans un pays avec lequel le roaming n'est pas encore opérationnel et essaye d'accéder à ce réseau avec sa carte SIM luxembourgeoise, le réseau en question peut générer une inscription de barrage dans le registre afférent. Cette mesure est destinée à réduire la charge de signalisation sur les réseaux. Comme de nombreux abonnés ont déjà essayé en avril et mai d'accéder aux réseaux allemands, français et suisse, il y en a beaucoup qui sont concernés par ce problème. Pour supprimer cette inscription que certains considèrent comme une sorte de virus, deux solutions avaient été proposées qui toutes les deux ne sont pas très élégantes:

1. essayer d'accéder quatre fois de suite dans un autre réseau étranger avec lequel le roaming ne fonctionne pas encore, par exemple le réseau belge (à Bastogne). Certains radiotéléphones font des inscriptions cycliques dans ce registre qui a quatre zones, c.à.d. les anciennes inscriptions sont remplacées par les quatre inscriptions "réseau belge interdit". Le problème se reposera alors si le roaming avec le réseau belge sera opérationnel.
2. prendre rendez-vous avec le service d'exploitation LUXGSM qui dispose d'un lecteur et éditeur de SIM avec lequel on peut mettre à zéro les registres afférents sur la SIM de l'abonné concerné.

Comme la deuxième solution présentait trop d'inconvénients et pour l'abonné et pour le service d'exploitation LUXGSM qui est déjà surchargé et comme la présence continue d'étrangers dans le CT Lux-Gare constituait également un risque pour la sécurité, une autre solution a été cherchée. Un lecteur/éditeur SIM a été installé dans la téléboutique au 5, rue de Hollerich auprès de M. Bremer qui offrira dorénavant ce service aux abonnés. Les SCS ont été invités à se procurer également un lecteur/éditeur pour offrir ce service à leurs propres abonnés.

Une information de dernière minute: BELGACOM vient de s'associer avec la firme américaine PACTEL (partenaire de Mannesmann Mobilfunk) pour exploiter son service GSM.

12. tarifs et facturation

Les conditions générales applicables aux services de télécommunication dont un exemplaire est joint en annexe 13 sont également valables pour le service LUXGSM. Les modalités suivantes pour l'abonnement LUXGSM ont été retenues définitivement:

- L'abonnement au service LUXGSM commence le premier jour du mois qui suit l'initialisation de l'abonné. Exemple: un client qui reçoit sa carte SIM le 5 août paye sa première redevance d'abonnement pour le mois de septembre, mais le trafic est facturé à partir du 5 août.
- La redevance d'abonnement est facturée chaque mois pour le mois courant. Exemple: le client reçoit au début du mois de septembre une facture avec le trafic du mois d'août et avec la redevance d'abonnement du mois de septembre. Cette procédure est différente de celle appliquée dans le service téléphonique fixe où la redevance d'abonnement est perçue dans le mois qui suit (redevance d'abonnement du mois de septembre facturée en octobre).
- Les mêmes dispositions s'appliquent pour la facturation des SCS par les P&T.

Les clients P&T ont reçu en mi-juillet 1993 une première facture estimative avec le trafic des mois de mai et juin 1993 et la taxe d'initialisation de 3.000.- francs. Une facture correctrice détaillée pour les mois de mai et juin avec la redevance d'abonnement pour le mois de juillet 1993 sera envoyée aux abonnés au début du mois d'août 1993. La première facture régulière avec le trafic de juillet et la redevance d'abonnement du mois d'août sera envoyée en mi-août 1993, les factures suivantes seront toujours envoyées au début des mois.

L'établissement de règles pour facturer les cartes SIM utilisées par les agents P&T reste en suspens (M. Barnig).

Mme Denise Berger de Howald a été la gagnante du premier prix (appareil GSM handy Ascom) offert par les P&T dans le cadre du concours "Postmarsch". Un abonnement gratuit pour une année et une franchise de 1000.- LUF sur les frais de communication ont été offerts à Mme Berger.

13. interface commercial des P&T

Un projet révisé pour la formule de demande définitive du service LUXGSM est joint en annexe 14.

M. Bremer est en train d'établir une documentation sur le service LUXGSM sur base du dossier de presse préparé pour l'inauguration.

L'annonce d'information gratuite (Tél: 0800 0877) renseignant sur l'évolution du réseau LUXGSM est régulièrement mise à jour par le Service d'Exploitation LUXGSM.

Sur demande de M. Dondelinger qui a donné une conférence sur le GSM le 29 juin 1993, un dossier de commercialisation LUXGSM contenant 10 SIM préactivées (5 cartes et 5 plug-in), une documentation, des formulaires de demande etc a été établi. M. Dondelinger a vendu deux abonnements (réf: SC/072/93 du 30.6.93). Ce dossier de commercialisation est complété régulièrement et il est à la disposition de tout agent des P&T qui est amené à présenter le service LUXGSM à des clients potentiels.

Une procédure pour mettre des radiotéléphones LUXGSM à disposition temporaire d'abonnés dont le raccordement téléphonique fixe est en dérangement reste à établir (M. Barnig).

EUROCARD se propose d'offrir à ses clients qui sont également abonnés LUXGSM un service 24 heures sur 24 pour bloquer des cartes SIM perdues ou volées.

Les abonnés OeBL ont été informés par lettre circulaire 5762/311/r74 du 19.7.93 que le système 1 sera fermé en 1994 et l'accès gratuit au service LUXGSM leur a été proposé.

14. terminaux

Un support pour le radiotéléphone de poche NOKIA et un dispositif d'appel main libre ont été installés dans la voiture de M. Gross par le garage postal. M. Gross est très satisfait du fonctionnement de cet équipement. Il est prévu d'équiper les voitures des autres membres du comité de direction et quelques voitures du pool de la DT de la même installation. Quatre dispositifs ont été fournis par Sogel le 30.7.93 et seront installés dans les voitures de service au courant de la semaine du 2 au 6 août 1993, les équipements supplémentaires sont à acquérir dans les meilleurs délais (MM. Rosenfeld, Thurmes).

Un radiotéléphone de poche NOKIA a été mis à la disposition de M. Schuh, président du Conseil d'Administration des P&T.

Quatre radiotéléphones portables 5 Watt (P1 de Siemens) ont été acquis par la DT. Un de ces appareils est mis à la disposition permanente du Service Relations Publiques (Réf: demande RP/3GOE/154 du 9.6.93). Les trois autres sont réservés pour la mise à disposition lors d'évènements particuliers. Ainsi ils ont été utilisés pour l'organisation des festivités de clôture 150 Joer Post (séance académique, exposition, fête du personnel, inauguration LUXGSM; réf: demande RP/3GOE/150 du 7.6.93) et lors de la manifestation "24 Stonne Velo" à Wiltz où l'Amicale des P&T a participé avec trois équipes. Une future utilisation est prévue pour l'organisation de la manifestation "10 Stonne Velo" à Luxembourg par les P&T.

Siemens a remis une offre pour une cabine téléphonique GSM.

L'établissement d'une liste de tous les appareils acquis par la DT avec les affectations actuelles reste en suspens (M. Rosenfeld).

15. couverture radio, coordination fréquences, interférences

Le rapport RAMECO_4/311/R74 du 18.6.93 du Service Radio concernant les mesures de couverture radio du réseau LUXGSM est joint en annexe 15.

Une présentation de différents modèles de répéteurs par des firmes allemandes et françaises a eu lieu les 3, 7 et 8 juin 1993. Le Service Radio a acquis dans la suite deux répéteurs, un a été installé à la Foire Internationale au Kirchberg pour l'inauguration LUXGSM. Les premières expériences avec ces équipements sont très encourageantes. Un appel d'offre à plusieurs firmes a été lancé pour acquérir des répéteurs supplémentaires dans le but d'améliorer la couverture dans des zones non couvertes actuellement (à l'intérieur et à l'extérieur de bâtiments).

Les travaux de coordination avec les pays voisins continuent. M. Giessler de DeTeMobil nous a demandé de reconsidérer notre refus d'installation d'une station de base D1 sur le territoire luxembourgeois pour pouvoir mieux couvrir les zones frontalières allemandes à la Moselle.

Plusieurs abonnés ont signalé des problèmes de couverture, par exemple l'Entreprise Omes. Une copie de la lettre de réponse afférente 5849/311/R74 du 21.7.93 qui est d'intérêt général est jointe en annexe 16.

Comme les abonnés se plaignent souvent qu'ils ont des problèmes de communication malgré l'affichage d'un niveau de réception élevé sur le radiotéléphone, il convient d'informer les abonnés sur les mécanismes complexes régissant ces affichages.

Comme les stations de base ont une puissance de 50 Watt (respectivement de 10 Watt dans le futur), le niveau de réception est généralement plus élevé du côté radiotéléphone que du côté station de base, surtout si le radiotéléphone n'a qu'une puissance de 2 Watt ou moins. Les relations entre le niveau de réception, la puissance d'émission du radiotéléphone commandée par la station de base et les valeurs affichées sur le radiotéléphone diffèrent d'un appareil à l'autre. Le niveau de réception du côté radiotéléphone ne permet donc pas de juger si la communication est établie dans de bonnes conditions.

Un autre problème consiste dans l'installation des équipements dans les voitures. La majorité des firmes qui font les installations d'équipement GSM dans les voitures n'a ni les connaissances nécessaires ni les instruments de mesure appropriés pour vérifier si la puissance réelle à la sortie de l'antenne correspond à la valeur théorique. Il est probable que beaucoup de radiotéléphones ne fonctionnent pas avec la puissance souhaitée à cause d'un affaiblissement élevé dans

les câbles et connecteurs entre l'antenne et l'émetteur.

16. équipements de test

Une commande pour la fourniture d'un analyseur de protocole Siemens du type K1103 avec accessoires a été passée à la firme Heynen BV en Belgique, représentant Benelux des équipements de mesure Siemens. Le montant de la commande (réf: 5106/236/R87 du 7.6.93) s'élève à 1.660.910.- LUF hors TVA.

Par lettre 9312527/MV du 23.6.93, la firme Heynen nous a annoncé un retard dans la fourniture de cet équipement. La livraison est maintenant prévue pour début août 1993, un équipement de démonstration a été mis à notre disposition jusqu'à la fourniture de l'équipement régulier.

Suite à notre demande, la firme Siemens nous avait remis une offre pour la mise à disposition à partir du 1 juillet 1993 de son analyseur de test K1103 utilisé pour la mise en service du réseau LUXGSM. Cette offre (réf: Lt/OKL023 du 21.6.93; Nr 396193-0047-1023) stipule un prix de location de 1.365.- DM par semaine.

Grâce à l'intervention de M. Reckinger de Siemens Luxembourg, l'analyseur de test est resté à Luxembourg sans frais jusqu'à la réception de l'équipement de démonstration de la firme Heynen. L'analyseur a été retourné à Siemens le 23 juillet 1993 (par M. Knobloch).

M. Thurmes est en train de préparer les demandes d'offres pour l'acquisition des instruments de mesure et analyseurs pour la partie radio GSM.

17. réseau radio à ressources partagées (Bündelfunk; trunking) COMMOBIL

Une réunion d'information sur le réseau COMMOBIL pour les vendeurs d'équipements radioélectriques mobiles a eu lieu le vendredi 30 juillet 1993 à 14h30 au bâtiment postal, place de la Gare, 5ième étage. L'invitation afférente (réf: 5814/318/R71) a été envoyée le 19.7.93, un dossier d'information a été distribué aux participants lors de la séance (copie jointe en annexe 17).

Le principe de commercialisation sera comparable à celui du réseau LUXGSM avec un contrat "service provider" du même type.

18. articles de presse, publicité, portes ouvertes, séminaires

La conférence "La mobilophonie digitale GSM dans la région Saar-Loor-Lux" donnée par M. Barnig le 3 juin 1993 au Technopôle de Metz dans le cadre de la Trophée des Télécommunications Saar-Loor-Lux a eu le succès mérité et a permis d'établir des contacts intéressants, par exemple avec M. J.M. Rausch, sénateur-maire de Metz (ancien ministre des PTT en France), qui a déclaré officiellement dans son discours de bienvenue qu'il va s'abonner à LUXGSM pour "roamer" en Allemagne et au Luxembourg à cause de la lenteur

apparente de France Telecom d'établir des connexions internationales.

Le service LUXGSM a été présenté au public lors de la porte ouverte au CT Lux-Gare le 13 juin 1993.

Le samedi 3.7.93, CMD a patronné l'émission radio 92,5 "Rees a Freizeit" dont le sujet était le service LUXGSM et les ballons à air chaud. MM. Rosenfeld et Elsen des P&T ont fait partie de l'équipe gagnante, mais ils ont eu des problèmes pour obtenir leurs premiers prix, des radiotéléphones GSM offerts par CMD, sans devoir s'abonner pour une année au service LUXGSM auprès de CMD.

Un dossier détaillé sur le service LUXGSM (8 pages) a été publié au numéro 826 du Télécran (29/1993, semaine du 17 au 23 juillet 1993).

Lors de la manifestation "24 Stonne Velo" à Wiltz, des radiotéléphones ont été mis à la disposition des organisateurs et un stand publicitaire LUXGSM a été improvisé dans le camp des P&T à Wiltz par les agents des P&T ayant participé à cette manifestation. Deux équipes cyclistes des P&T portaient des maillots avec le logo LUXGSM. La remise de ces maillots offerts par l'Entreprise à l'Amicale des P&T s'est faite le 8.7.93.

Le 3ième symposium des télécommunications organisé par l'Association des Ingénieurs-Techniciens de l'Entreprise des P&T le 26.10.93 dans le cadre de la Bureautec 93 est consacré au réseau LUXGSM. Le projet du programme de ce symposium est joint en annexe 18.

L'Entreprise des P&T publiera une annonce payée pour le service LUXGSM dans la brochure du symposium en guise d'un support financier de cette manifestation (M. Barnig).

19. formation

Une formation supplémentaire pour l'utilisation du système ABAS a eu lieu au début du mois de juillet. Comme la formatrice de Kingston-SCL a perdu beaucoup de temps pour se renseigner elle-même sur des questions et problèmes en suspens, la formation n'a pas donné les résultats escomptés.

20. réglementation

Une réunion ETNO au sujet du projet de la CCE "WG 93/05 Mobile Communication Green Paper" a eu lieu le 15 juillet 1993 à Rome. L'Entreprise des P&T n'a pas été représentée à cette réunion.

21. annuaire LUXGSM

Un formulaire pour l'inscription des abonnés LUXGSM dans l'annuaire téléphonique a été joint à la lettre circulaire 5610/311/R19 du 5 juillet 1993 concernant l'ouverture commerciale du réseau LUXGSM.

Une réunion au sujet de l'intégration des informations LUXGSM dans l'application ANNOL entre M. Kerekes de Cap Sesa, M. Büchler du Services des Annuaire et M. M. Barnig a eu lieu le 20 juillet 1993. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe 19.

Un projet révisé pour les pages vertes LUXGSM dans l'annuaire téléphonique a été établi par M. Backes sur base du dossier de presse de l'inauguration LUXGSM.

SFR vient de nous demander notre accord pour accéder à notre service de renseignement téléphonique automatisé. Une réponse favorable sera donnée, l'intention est de facturer ce service à SFR.

La firme FLOTECH de Foetz qui dispose de deux raccordements téléphoniques, d'un raccordement téléfax et d'un raccordement LUXGSM (auprès de MOBILUX) n'a reçu qu'un seul annuaire téléphonique. Suite à sa demande d'obtention d'un annuaire téléphonique supplémentaire, elle a eu comme réponse que la question de l'annuaire LUXGSM n'est pas encore tranchée et qu'il faut s'adresser à M. Marco Barnig. Ce qu'elle a fait par lettre du 27.7.93.

Comme cette firme a indépendamment de son raccordement LUXGSM droit à trois annuaires, la lettre a été transmise au SAT pour gouverner. En même temps, les mesures suivantes ont été retenues en ce qui concerne la distribution d'annuaires téléphoniques aux abonnés LUXGSM.

1. Chaque client LUXGSM (abonné auprès des P&T ou auprès d'un service provider) a droit à un exemplaire gratuit de l'annuaire téléphonique.
2. Les nouveaux abonnés LUXGSM des P&T recevront les éditions des annuaires téléphoniques en vigueur ensemble avec leur carte SIM.
3. Les abonnés LUXGSM existants recevront un bon pour le nouvel annuaire ensemble avec un prochain mailing (factures par exemple). A terme ces abonnés seront intégrés dans le circuit de distribution des bons pour annuaires téléphoniques.
4. Les SCS recevront un nombre de bons pour annuaires correspondant au nombre d'abonnements facturés par les P&T. Il est loisible aux SCS de remettre ou d'envoyer les bons à leurs abonnés respectivement de les échanger elles-mêmes auprès d'un bureau des postes pour pouvoir remettre l'annuaire directement à leurs abonnés. Les SCS seront informés de cette procédure lors de la prochaine réunion d'information (M. Barnig).

Le Service Annuaire a commandé 2.500 exemplaires d'annuaires supplémentaires auprès de l'Imprimerie St. Paul pour couvrir les besoins des usagers LUXGSM (coût: ca 200.000.- LUF).

22. documentation technique

L'établissement d'une liste révisée des documents de référence permanents disponibles à la DT reste en suspens (M. Barnig).

23. standardisation

L'Entreprise des P&T a voté en faveur d'un financement des travaux de standardisation des terminaux GSM par le MoU-GSM suite à l'approbation de la proposition afférente par le Comité de Direction des P&T (réf: 4314/311/R19 du 28.4.93).

24. clearing house

Le NUA de MACH à indiquer dans les annexes techniques des contrats de roaming est: 0270 449 43101 (téléfax de MACH du 3.6.93).

Suite à la réticence que la firme MACH a rencontrée auprès des opérateurs GSM de signer immédiatement un contrat commercial pour les prestations de clearing pour une période déterminée, elle a proposé de démarrer le service avec une phase de test à laquelle devaient participer six à huit opérateurs. Ce projet a été présenté par MACH (M. Coates) aux P&T (MM. Barnig et Ney) le 18.6.93 qui était favorable à cette proposition. Un premier projet de contrat nous a été transmis par courrier, la version définitive du contrat signé par Mannesmann Mobilfunk (premier signataire) nous a été remise par M. Coates le 7 juillet 1993. Ce contrat pour une phase de test allant du 1.9.93 au 31.12.93 vient d'être signé par les P&T (réf: 5987/311/R19 du 26.7.93). Une copie de ce contrat est jointe en annexe 20.

25. groupes de travail du MoU GSM

M. Barnig M. a participé à la 24ième assemblée plénière des signataires du MoU GSM à Killarney en Irlande du 8 au 10 juin 1993 (rapport en suspens). La prochaine assemblée plénière aura lieu du 20 au 22 septembre à Tallinn en Estonie.

Une réunion du groupe MoU DPG (protection des données et fraude) a eu lieu à La Haye du 22 au 23 juillet 1993. M. Ney n'a pas participé, une réponse négative a été transmise au rapporteur du groupe, Mme Adriana C.M. Nugter. M. Ney ne participait non plus à la dernière réunion du groupe TADIG à Biarritz du 29 au 30 juillet 1993. M. Giessler, rapporteur du groupe, en a été informé. Il est rappelé que la dernière réunion du groupe TADIG a eu lieu à Luxembourg.

La prochaine réunion du groupe BARG aura lieu du 14 au 15 septembre 1993 à Jersey. Une participation des P&T est souhaitable, car le groupe BARG a été chargé de spécifier les modalités pratiques pour l'application des nouvelles règles de la tarification roaming définies à Killarney.

M. Rosenfeld a dû annuler la participation aux réunions SERG et MP à Stockholm du 25 au 27 mai 1993 à cause d'autres charges prioritaires imprévues (réf: 4990/311/R13 du 9.6.93).

Les prochaines réunions des groupes MoU-MP et MoU-SERG auront lieu à Oslo du 7 au 8 septembre 1993 respectivement du 9 au 10 septembre 1993. La participation des P&T à ces réunions est indiquée.

M. Rosenfeld participera à la prochaine réunion du groupe de travail MoU IREG qui aura lieu à Stockholm les 18 et 19 août 1993 (réf: 5837/311/R13 du 14.7.93).

26. exploitation et gestion du réseau LUXGSM

Suite à la décision de mettre en place un service commercial dont la gestion a été confiée à M. Marco Barnig, une réorganisation du service central des centraux est prévue. Cette réorganisation aura des répercussions sur la gestion du service LUXGSM, les grandes lignes sont esquissées ci-après:

1. Le Département Nouveaux Services sera supprimé.
2. Les tâches de commercialisation du service LUXGSM (relations avec SCS, téléboutiques, etc) seront intégrées dans le service commercial. Le "customer care" sera confié à terme au service d'exploitation qui assurera dans l'avenir un service 24/24 heures pour les services et clients importants. Un poste d'ingénieur-technicien à affecter au service commercial a été mis au concours. Le candidat retenu pour ce poste sera affecté dans une première phase à la téléboutique pour assister M. Bremer dans l'établissement des guides d'utilisateur LUXGSM et à l'organisation de l'interface commercial avec les clients nationaux, internationaux (roamers) et SCS.
3. La facturation LUXGSM sera confiée à terme au Service de Taxation qui sera réorganisé.
4. Les travaux d'ingénierie en relation avec le service LUXGSM seront regroupés dans un nouveau département de mobilophonie sous la direction de M. Rosenfeld. Un poste d'ingénieur-technicien à affecter à ce département a été mis au concours. Ce département restera en outre en charge de la gestion des télécartes et des équipements afférents. Les services vocaux spéciaux (Serviphone, 0800, Service Direct etc) gérés par M. Rosenfeld seront confiés à moyen terme au département de commutation.
5. Les travaux d'ingénierie en relation avec les services de transmission de données (LUXPAC, LAN, modems, etc), de télématique (LUXTEL, passerelles vidéotex internationales, etc), transmission d'alarmes (RPTA), de technologie d'information (renseignement téléphonique, accès bases de données, etc) seront regroupés dans un nouveau département de télématique sous la direction de M. Ney qui travaillera en étroite collaboration avec M. Zuang, chef du département de transmission. Un poste d'ingénieur-technicien à affecter à ce département a été mis au concours. M. Ney restera responsable pour la mise en service complète de l'ABAS et des procédures TAP. On estime que ces travaux seront achevés en mi-1994.

6. M. M. Barnig assurera les fonctions de coordinateur LUXGSM et représentera les P&T aux assemblées plénières du MoU-GSM jusqu'en mi-1994. Ces fonctions seront ensuite assumées par M. Rosenfeld.

27. appels de secours: 112, 113; classes d'accès prioritaires

r.à.s.

28. plan de numérotation

r.à.s.

29. Budget et Finances

Une facture du Secrétariat Permanent du MoU-GSM au montant de 5.332,24 ECU concernant notre contribution financière aux projets d'intérêt commun du GSM a été transmise pour liquidation à la Direction (réf: 5724/317/R19 du 16.7.93).

30. plan d'intervention en cas de dérangements

Ce problème reste en suspens (voir page 12 du compte-rendu RAP22_23/311/R19 du 27.5.93).

31. prochaine réunion

Une prochaine réunion de la Task Force aura lieu dans la semaine du 2 au 6 août. Elle servira surtout à répondre aux questions qui se dégagent du présent rapport.



Marco BARNIG